

SESSION N°4

La résidence autonomie au cœur d'une réglementation complexe

Objectifs

- Présenter au stagiaire l'ensemble des dispositifs réglementaires qui régissent le périmètre juridique des résidences autonomie.
- Connaître et maîtriser les principes fondamentaux de la loi de 2002-2 du 2 janvier 2002 dans les résidences autonomie et de la LOI ASV.

Durée

5 jours

Localisation

Région parisienne

Dates

Janvier 2019

Intervenants

Expert loi du 2 janvier 2002-2 et ASV

Expert évaluation interne et externe

Expert sécurité des bâtis

Formateur HACCP cuisine collective

Référent pédagogique

Jour 1

La réglementation concernant les résidences autonomie

- Connaître et maîtriser les principes fondamentaux des lois de 2002-2 et AVS
- La garantie des droits des usagers et des familles
- Procédures et outils nécessaires
- Les nouveautés à intégrer dans le fonctionnement des résidences autonomie

Les aides sociales

- L'allocation personnalisée autonomie (définition, calculs, régime juridique)
- Les autres aides légales et extra-légales

Jour 2 et 3

Les documents obligatoires

- Maîtriser des documents et procédures obligatoires à mettre en place dans une résidence autonomie
- Les évaluations internes et externes en MARPA et en résidence autonomie

Jour 4

Matin : sécurité et maintenance des bâtiments

- Les différentes maintenances (hygiène, cuisine, légionellose, accessibilité, VMC, électricité, gaz, etc)
- Rappel de la réglementation sécurité incendie en résidence autonomie
 - . Les contrôles obligatoires
 - . Les contrôles nécessaires
 - . La maintenance (contrat, périodicité, ...)

Après-midi : Alimentation et nutrition dans les MARPA

- Les règles applicables en matière de nutrition, d'alimentation auprès des personnes âgées
 - . Respect des règles HACCP
 - . Réglementations diététiques et médicales
 - . Qualité des repas

Jour 5

Mémoire

- Choisir son sujet
- Rédiger la question de départ
- Délimiter le périmètre de son projet

Stage

- Présentation de la grille d'analyse.